

République Française  
Département LOIRET  
Commune d'AUTRUY SUR JUINE  
Mairie - 2 rue des Essarts  
- Tél. 02 38 32 50 76 - Fax 02 38 32 52 56

Extrait du registre  
des délibérations de la commune d'AUTRUY SUR JUINE  
Séance du 29/03/2018

L'an 2018 et le Jeudi 29 Mars à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur GUERTON Christophe, Maire.

Présents : M. GUERTON Christophe, Mme LAROCHE Bernadette, M. LE GOFF Jean-François, Mme GÉRARD Evelyne, M. BEAUVALLET Etienne, Mme JOUBERT Annick, M. PINÇON Gérard, M. JEANTY Florent, Mme CHAILLER Nathalie, Mme ROLLET Magali, Mme DORAT Bernadette, Mme NASSIEU-MAUPAS Véronique, Mme CANCE Odile.

Absent : M. LAVENDER Alain, excusé (Procuration à Mme CHAILLER Nathalie)

Secrétaire : Mme ROLLET Magali

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la séance précédente.

Nombre de membres :

- Afférents au Conseil municipal : 15
- En exercice : 14

Date de la convocation : 22 Mars 2018

Date d'affichage : 22 Mars 2018

## SOMMAIRE

Travaux de réaménagement de la Mairie - attribution des marchés  
Tarif des emplacements du marché communal  
Règlement interne à la pêche dans l'étang communal - saison 2018  
Etude de devis  
Présentation du rapport annuel 2017 du Syndicat de Production d'Eau Potable de Trémeville  
Affaires diverses

### **réf : 2018-07 – Travaux de réaménagement de la Mairie – attribution des marchés**

Après avoir pris connaissance du rapport d'analyses des offres rédigé par M. CAGAN, architecte, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, retient les entreprises désignées ci-dessous (présentant les offres les plus intéressantes techniquement et économiquement) et autorise Monsieur le Maire à signer les actes d'engagement des différents lots pour le programme concernant les travaux de réaménagement de la Mairie :

Lot 1 : Démolition – Gros œuvre - Maçonnerie

Entreprise : LUBIN 1 rue Guy Renier 45300 SERMAISES

Montant du marché : 29 793.55 € HT – 35 752.26 € TTC

Lot 2 : Plâtrerie – Cloisons – Doublages Isolation – Plafonds suspendus

Entreprise : HUSSONNOIS 6 rue des Tourelles 45170 ASCHERES LE MARCHE

Montant du marché : 18 721.69 € HT – 22 466.03 € TTC

Lot 3 : Plafonds suspendus

Entreprise : BIDET 365 rue des Frênes ZI Le Tourneau Parc Arboria BP 51014 45700 PANNES

Montant du marché : 8 502.62 € HT – 10 203.38 € TTC

Lot 4 : Revêtement de sols durs - Faïences

Entreprise : JMB Carrelage 4 rue des Murs 45200 MONTARGIS

Montant du marché : 15 675.00 € HT – 18 810.00 € TTC

Lot 5 : Revêtement de sols souples – Peinture et revêtement muraux

Entreprise : LEROY SEB DECO Route du Bignon 45210 FERRIERES EN GATINAIS

Montant du marché : 16 503.20 € HT – 19 803.84 € TTC

Lot 6 : Menuiseries extérieures

Entreprise : Cevic Aluminium 34 chemin Latéral 45390 PUISEAUX

Montant du marché : 33 176.00 € HT – 39 811.20 € TTC

Lot 7 : Menuiserie bois – Cloisons modulaires  
Entreprise : GIRARD ouvrages bois 1 avenue du Général Patton 45330 LE MALESHERBOIS  
Montant du marché : 25 753.13 € HT – 30 903.76 € TTC  
Lot 8 : Plomberie – Ventilation - Chauffage  
Entreprise : LEVEQUE 17 rue du Capitaine Giry 45300 PITHIVIERS  
Montant du marché : 28 169.77 € HT – 33 803.72 € TTC  
Lot 9 : Electricité courant fort et faible  
Entreprise : TAVARES ZI 7 route de Châtillon 45390 PUISEAUX  
Montant du marché : 19 500 € HT – 23 400.00 € TTC  
Lot 10 : VRD  
Entreprise : E.T.P. 26 rue du Croc aux renards 45300 SERMAISES DU LOIRET  
Montant du marché : 5 502.00 € HT – 6 602.40 € TTC

Les travaux de transfert du local sanitaire vers le local technique pourraient, en fonction des subventions allouées, être reportés.

Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2018

A l'unanimité (pour : 14 / contre : 0 / abstention : 0)

Le Conseil Municipal trouve que l'estimation a été largement sous-évaluée par l'architecte et charge Monsieur le Maire de lui en faire part ; cette sous-estimation étant préjudiciable pour les subventions accordées sur la base de 160 000 € au lieu de 226 700 €.

#### **réf : 2018-08 – Tarif des emplacements du marché communal**

Par délibération en date du 9 Avril 2015, le conseil municipal a décidé de créer un marché communal et de ne pas instaurer de droit de place pour l'année 2015.

Pour l'année 2018, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de renouveler la gratuité des emplacements, comme depuis 2015.

A l'unanimité (pour : 14 / contre : 0 / abstention : 0)

A noter la présence, depuis le 15 Mars dernier, d'un nouveau commerçant de fruits et primeurs qui vient s'ajouter aux Jardins de Beauce de Judainville et aux produits alimentaires proposés par Karine.

#### **réf : 2018-09 – Règlement interne à la pêche dans l'étang communal – saison 2018**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le règlement interne à la pêche communal pour la saison 2018, comme ci-dessous :

- La pêche dans l'étang communal est ouverte aux habitants de la commune et leurs invités.
- Pour la délivrance des cartes, les pêcheurs doivent se présenter, en mairie, aux horaires d'ouverture au public, munies d'une photo et d'une pièce d'identité - paiement par chèque bancaire ou postal à l'ordre du Trésor Public ou si paiement en espèces, prévoir le montant exact du droit de pêche.

Une carte de pêche est délivrée par la commune moyennant une somme de :

Habitants de la commune : 15 € pour les enfants de moins de 16 ans  
et 40 € pour les adultes

Hors commune :

Cartes d'invité à l'année 30 € pour les enfants de moins de 16 ans  
et 80 € pour les adultes

donnant le droit de pêche uniquement dans l'étang communal.

Tout pêcheur, habitant la commune, en possession d'une carte à l'année peut obtenir deux cartes d'invité par journée de pêche moyennant un droit de 10 €/carte, ou une carte nominative d'invité à l'année ; cartes à prendre en Mairie ou auprès du responsable de la pêche, Monsieur Alain LAVENDER (Tél. 06 07 86 84 05).

La carte de pêche est strictement personnelle

*Chaque pêcheur est responsable de son invité.*

- L'étang communal sera ouvert à la pêche du Dimanche 29 Avril 2018 au Dimanche 11 Novembre 2018 au soir.

- Jours de pêche : Vendredi, Samedi, Dimanche, Lundi et jours fériés ; le mercredi est réservé aux enfants. La pêche est interdite le Mardi et le Jeudi.

- La pêche est ouverte à partir du lever jusqu'au coucher du soleil, sauf les jours de lâchers où la pêche ouvre à huit heures.

- La pêche est interdite de nuit et par temps d'orage.

- Pêche à deux lignes maximum par pêcheur, munies d'un simple hameçon - Lancée à la cuillère ou rappala interdit.
  - Les enfants âgés de moins de 12 ans devront être accompagnés d'un adulte.
  - Les mineurs sont sous la responsabilité de leurs parents.
  - Les vélos et les mobylettes devront rester en dehors de l'espace réservé au plan d'eau, délimité par les barrières.
  - Prière d'utiliser les poubelles installées sur le site pour y déposer paquets d'amorces, boîtes de maïs, bouteilles, etc.
  - Dates des lâchers de truites (sous réserve et notamment en fonction du nombre de pêcheurs) : les dimanches 29 Avril, 27 Mai et le 10 Juin 2018.
- Le nombre de truites, par journée de pêche, est arrêté à *cing* par pêcheur. Ce dernier devra alors enlever ses lignes de l'eau.
- Le jour des lâchers, il sera autorisé une simple canne sans moulinet le matin et deux cannes avec moulinet l'après-midi.
- Il sera autorisé une grosse tanche par journée de pêche.

**Il est impératif de remettre les carpes amours à l'eau en coupant le fil sous peine de sanctions. Le non-respect du règlement entraînera le retrait de la carte de pêche dans l'étang communal, et des poursuites.**

LA PECHE SERA INTERDITE LES JOURS DE MANIFESTATIONS A L'ETANG.

A l'unanimité (pour : 14 / contre : 0 / abstention : 0)

#### **Etude de devis**

##### Banderole pour la bourse aux jouets :

JPC Publicité	288.00 € TTC
SOUCHARD Publicité	225.60 € TTC
VistaPrint	90.00 € TTC en fonction des offres en cours.

Le Conseil Municipal charge Mme CHAILLER d'effectuer cet achat sur internet auprès de VistaPrint ; remboursement effectué sur présentation du justificatif de paiement par délibération.

#### **Présentation du rapport annuel 2017 du Syndicat de Production d'Eau Potable de Trémeville**

Conformément à la législation en vigueur, Monsieur le Maire présente le rapport annuel de l'eau 2017 du Syndicat de Production d'Eau Potable qui a été validé par le SPEP le 21 Mars dernier. Ce rapport est consultable en mairie.

#### **Affaires diverses**

##### Broyage des accotements et haies :

Le Maire confie à un adjoint le soin de contacter plusieurs entreprises. Des devis seront demandés à M. BARRE de Méréville, M. BIRE Laurent d'Outarville, M. DE SMET de Boissy-la-rivière et à l'ETA Christophe GUERTON pour deux passages dans l'année, l'un au printemps sur une largeur d'un mètre et dans sa totalité à l'automne.

L'ouverture des plis sera réalisée en réunion de Conseil Municipal, sous la présidence, d'un adjoint.

##### Cimetière :

Mme CANCE fait part des remarques reçues du fait que les fosses n'étaient pas vidées.

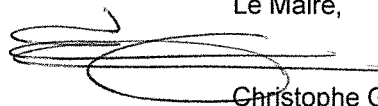
M. BEAUVALLET informe que le camion est tombé en panne et qu'un des agents était en arrêt maladie. Ce problème ne devrait donc pas se reproduire.

La prochaine réunion de Conseil Municipal se tiendra le Mercredi 4 Avril 2018 à 20 h pour le vote des différents budgets.

La séance est levée à 21 heures 45

Ont signé les membres présents,

Le Maire,



Christophe GUERTON

